

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 48 (1998)
Heft: 2

Artikel: L'achat et la vente de chevaux d'après les registres des notaires fribourgeois de la fin du Moyen Age
Autor: Morenzoni, Franco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-81220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'achat et la vente de chevaux d'après les registres des notaires fribourgeois de la fin du Moyen Age

Franco Morenzoni

Zusammenfassung

Der Aufsatz befasst sich mit dem Pferdehandel im ausgehenden Mittelalter. Auf der Basis von Aufzeichnungen der Freiburger Notare lässt sich das Bild eines komplexen Marktes mit einem breiten Handel von Arbeitstieren wie von Prestigetieren rekonstruieren. Die Quellen machen auch die Bedeutung der Stadt Freiburg als Umschlagplatz für Pferde sichtbar, die in der deutschen Schweiz gezüchtet und in den Genferseeraum verkauft worden sind.

Il est sans aucun doute inutile de souligner l'importance du cheval – de guerre, de selle, de trait ou de labour – dans la société médiévale. Peut-être parce que son rôle n'a cessé de diminuer tout au long du XX^e siècle, les études sur cet équidé, que ce soit du point de vue économique, militaire ou social, demeurent cependant assez peu nombreuses. Ce n'est que depuis quelques années que l'on constate un certain regain d'intérêt pour cet animal qui a contribué à façonner la physionomie des sociétés médiévales et qui a même été considéré par certains, sans doute à tort, comme une des principales causes de l'émergence de ce qui a été appelé le féodalisme¹. Ainsi, par exemple, pour l'Angleterre quelques ouvrages récents ont permis de mieux apprécier la présence du cheval dans l'agriculture ou d'étudier la politique royale en matière d'achat et d'élevage de chevaux de guerre².

1 L. White Jr.: *Technologie médiévale et transformations sociales*, trad. franç., Paris/La Haye, 1969, pp. 3–53.

2 H. J. Hewitt: *Horse in mediaeval England*, Londres, 1983; J. Langdon: *Horses, Oxen and technological Innovation. The Use of Draught Animals in English Farming from 1066 to 1500*, Cambridge, 1986; R. H. C. Davis: *The medieval Warhorse*, Londres, 1989; A. Ayton: *Knights and Warhorses. Military Service and the English Aristocracy under Edward III*, Woodbridge, 1994.

Pour la France, après les travaux à bien des égards pionniers de Anne-Marie et Robert-Henri Bautier, la synthèse de Bernard Ribémont et Brigitte Prévot offre un aperçu général des connaissances relatives au cheval aussi bien du point de vue de l'histoire, de la littérature que de l'encyclopédisme ou de l'hippiatrie³. Les recherches menées par Philippe Contamine depuis plusieurs années ont mis en évidence des aspects trop souvent négligés et qui, lorsqu'ils seront replacés dans un cadre plus général, permettront sans aucun doute de renouveler nos connaissances sur le cheval lui-même, mais aussi sur les rapports complexes et parfois contradictoires que les hommes du Moyen Age ont entretenus avec cet animal⁴. D'autres travaux, qui concernent l'espace germanique, la péninsule Ibérique ou l'Italie, ont également vu le jour ces dernières années⁵.

Reste que le domaine de recherche est particulièrement vaste et en grande partie encore à explorer. Ainsi, par exemple, nos connaissances au sujet des techniques et de l'organisation de l'élevage des chevaux⁶, aussi bien de labour, de somme que de guerre, sont loin d'être satisfaisantes. De même, les structures et les courants du commerce international ou régional des chevaux demeurent dans l'ensemble assez mystérieux.

Certes, les relevés des péages fournissent assez souvent des données qui montrent l'importance des importations et des exportations de chevaux, notamment ceux de grand prix. Pour n'évoquer qu'un seul chiffre, entre 1281 et 1350 ont transité par le seul péage de Saint-Maurice d'Agaune presque 15 000 destriers, et les relevés des autres péages alpins montrent que le nombre de chevaux qui franchissaient les Alpes

3 A. M. Bautier: «Contribution à l'étude du cheval au Moyen Age. Le vocabulaire du cheval en latin médiéval», in *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1976, Paris, 1978, pp. 209-249; A. M. et R. H. Bautier: «Contribution à l'histoire du cheval au Moyen Age», in *ibid.*, année 1978, Paris, 1980, pp. 9-75.; B. Ribémont, B. Prévot: *Le cheval en France au Moyen Age. Sa place dans le monde médiéval; sa médecine: l'exemple d'un traité vétérinaire du XIV^e siècle, la Chirurgie des chevaux*, Orléans/Caen, 1994, qui propose aussi une bibliographie récente sur le sujet.

4 Pour nous limiter aux contributions les plus récentes: Ph. Contamine: «Glans d'hipponymie médiévale (France, XIV^e-XV^e siècles)», in *Commerce, finances et société (XI^e-XVI^e siècle)*, Mélanges H. Dubois, Paris, 1991, pp. 369-378; «Les robes des chevaux d'armes en France au XIV^e siècle», in *L'homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Age au XVIII^e siècle*, Nantes, 1993, pp. 257-268; «Le cheval dans l'économie rurale d'après des archives de l'ordre de l'Hôpital», in *Campagnes médiévales: l'homme et son espace*, Etudes offertes à R. Fossier, Paris, 1995, pp. 163-173; «Le triomphe du cheval au Moyen Age», in *L'histoire* 186 (1995), pp. 64-70.

5 Voir par exemple F. D. Allievi: «Per la valutazione del cavallo tra l'alto e il basso Medioevo nelle Marche», in *Atti e memorie della Deputazione di storia patria per le Marche*, s. 8, 9 (1975), pp. 55-117.

6 Sur l'élevage, voir F. Vignier: «Le haras de Brazey-en-Plaine de 1336 à 1432», in *Annales de Bourgogne* 41 (1969), pp. 188-194.

dans une direction ou dans l'autre était, à cette époque, très considérable⁷. Les comptes des maisons royales ou princières donnent également de très nombreuses informations sur l'origine, le prix et parfois l'aspect physique ou l'élevage des bêtes destinées aux écuries seigneuriales⁸. Il n'en reste pas moins que, dans l'état actuel de la recherche, il est difficile sinon impossible de tracer une carte capable de rendre compte de manière satisfaisante du nombre et de l'importance des courants commerciaux grâce auxquels les chevaux ont circulé dans l'occident médiéval⁹.

De plus, les quelques études consacrées au commerce des chevaux concernent de manière presque exclusive les animaux de grand prix, en premiers lieu les destriers et les coursiers destinés aux chevaliers et, plus rarement, les palefrois et les haquenées utilisés par la noblesse pour ses déplacements, des bêtes dont la valeur pouvait parfois approcher celle des chevaux de guerre. Le humble sommier ou le roncin du paysan, du transporteur ou du petit marchand n'ont en revanche suscité qu'un intérêt limité, sans doute parce que leur étude est moins aisée à cause de la dispersion des sources¹⁰.

Pour la région de Fribourg, grâce aux extraits des registres notariaux publiés par Hektor Ammann entre 1942 et 1954¹¹, il est possible d'entrevoir comment fonctionnait le marché des chevaux à la fin du Moyen Age et, surtout, de se faire une idée non seulement du commerce des chevaux de prix, mais surtout de celui qui portait sur des bêtes plus médiocres. Parmi les cinq mille contrats publiés, cent quarante-huit concernent en effet l'achat de chevaux, pour un total de cent soixante-neuf animaux et demi¹².

7 Sur cet aspect voir les données réunies par M. C. Daviso di Charvensod: *I Pedaggi delle Alpi occidentali nel Medio Evo*, Turin, 1961; pour le péage de Saint-Maurice voir F. Morenzoni: «Le mouvement commercial au péage de Saint-Maurice d'Agaune à la fin du Moyen Age (1281-1450)», in *Revue historique* 289 (1993), pp. 57-59.

8 E. Picard: «L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne», in *Mémoires de l'académie des Sciences et des Belles-Lettres de Dijon*, 1905-1906, pp. 307-439; B. Schnerb: «Le cheval et les chevaux dans les armées des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle», in *Commerce, finances et société (XI^e-XVI^e siècle)*, Mélanges H. Dubois, Paris, 1991, pp. 71-87; G.-M. Leproux (éd.): *Le registre KK 34 des Archives Nationales: (1381-1387), Comptes de l'écurie du roi Charles VI*, vol. 1, sous la dir. de M. Mollat, Paris, 1995.

9 Pour l'importance du courant d'exportation de chevaux allemands vers la Lombardie à la fin du Moyen Age voir G. Chiesi: «Venire cum equis ad partes Lumbardie. Mercanti confederati alle fiere prealpine nella seconda metà del XV secolo», in *Revue suisse d'histoire* 44 (1994), pp. 252-265.

10 Pour le Dauphiné voir cependant le travail de V. Chomel: «Chevaux de bataille et roncins en Dauphiné au XIV^e siècle», in *Cahiers d'histoire* 7 (1962), pp. 5-23.

11 H. Ammann (éd.): *Mittelalterliche Wirtschaft im Alltag. Quellen zur Geschichte von Gewerbe, Industrie und Handel des 14. und 15. Jahrhunderts aus den Notariatsregistern von Freiburg im Üchtland*, 3 fasc., Aarau, 1942-1954, cité MW.

12 A deux reprises, les notaires n'indiquent cependant pas le nombre précis de bêtes vendues (MW n° 725, 816). En 1420, une transaction concerne en fait la location pendant deux ans de la moitié d'une jument (MW n° 2063).

L'échantillon est donc très modeste, d'autant plus qu'il concerne une période qui va de 1356 à 1478 et que les contrats se répartissent dans le temps de manière plutôt inégale: vingt-cinq contrats pour les années 1356-1395, quatre-vingt-sept contrats entre 1396 et 1435 et seulement vingt-quatre contrats entre 1436 et 1478. Il faut cependant souligner que les minutes des notaires ne permettent d'entrevoir qu'une partie sans doute minime des transactions effectuées au cours de cette période. Celles qui avaient lieu pendant l'une ou l'autre des nombreuses foires régionales n'ont apparemment laissé aucune trace écrite. En Valais aussi, malgré la très belle série de minutes notariales qui nous est parvenue, les contrats d'achat de chevaux sont plutôt rares, alors que les relevés des péages et, de manière plus indirecte, les comptes de châtelainie¹³, montrent que le commerce des chevaux de prix médiocre n'était pas tout à fait négligeable. Il convient enfin de relever que les données réunies par H. Ammann concernent un centre économique certes très actif grâce à son industrie des draps, du cuir ou des métaux mais qui, à la fin du Moyen Age, abritait une population somme toute assez modeste, qu'on peut estimer à environ 5000 personnes.

Malgré la richesse du vocabulaire médiéval concernant le cheval¹⁴, les notaires fribourgeois ont rédigé leurs actes en utilisant une terminologie qui demeure dans l'ensemble très pauvre. Si les registres de la deuxième moitié du XIV^e siècle indiquent parfois qu'il s'agit d'un *roncinus* ou d'un *corserius*, ceux du siècle suivant se bornent presque toujours à désigner l'animal en question par le terme générique de *equus* ou, beaucoup plus rarement, par un terme en allemand. En 1430, le notaire précise ainsi que la transaction concerne un «zeltner», c'est-à-dire un palefroi, et à d'autres occasions qu'il s'agit d'un «pferit» ou d'un «ross»¹⁵.

Il est possible que cette relative indifférence au type de cheval échangé s'explique par le fait qu'au moment de la rédaction de l'acte l'acheteur avait déjà pris possession de son bien, et qu'il était donc inutile d'en donner une description trop précise, l'essentiel étant que la dette soit reconnue. De plus, s'agissant le plus souvent de chevaux médiocres ou de bas de gamme, il était sans doute plus simple de les identifier en rappelant brièvement la couleur de leur robe ou quelques autres

13 Ainsi, par exemple, le châtelain de l'Entremont inflige plusieurs amendes à des individus qui ont achetés des chevaux à la foire de Sembrancher et qui les ont amenés vers l'Italie ou la vallée du Rhône sans acquitter les droits de péage (voir P. Dubuis : «Documents sur la vie économique en Entremont à la fin du Moyen Age (XIII^e-XV^e siècle)», in *Vallesia* XLV, 1990, n° 374, 386, 389, 393, 395, 420, etc.

14 Sur cet aspect, voir l'article de A. M. Bautier cité à la note 3 et B. Ribémont, B. Prévot, *op. cit.*, pp. 173-200.

15 MW n° 2919, 1701, 1711, 1700.

signes caractéristiques. Même le sexe de l'animal, à une exception près, n'est jamais indiqué¹⁶.

1. La couleur de la robe et les signes particuliers

Les sources médiévales attestent l'existence d'un cheptel équin à la robe très variée. Aussi bien les comptes des maisons royales ou princières que les listes des *restor* ou certains inventaires, permettent de constater que la robe des chevaux au Moyen Age était peut-être moins uniforme de celle que nous connaissons actuellement¹⁷.

La couleur de la robe était certainement un élément qui intervenait dans le choix des montures de prix. Du cheval de l'empereur à celui du pape, de celui de plusieurs héros de chansons de geste à celui christophe de la crypte de la cathédrale d'Auxerre, le cheval blanc était presque toujours associé à la pureté et à la puissance, son contraire, le cheval noir, étant «souvent marqué d'un signe d'élection ou de malédiction»¹⁸.

Lorsqu'on sort du domaine symbolique, ou des textes encyclopédiques qui envisagent ce problème d'un point de vue théorique, il est cependant plus difficile de repérer les critères esthétiques qui ont éventuellement guidé le choix des montures. En effet, les sources ne permettent pratiquement jamais d'établir une corrélation directe entre le prix de la bête et la couleur de sa robe. Il en va de même à Fribourg, où les notaires donnent des précisions sur la couleur de la robe à quatre-vingt-huit reprises:

16 Voir *supra*, note 12.

17 Il est vrai que l'hippologie moderne distingue une très grande variété de tonalités pour chaque type de robe.

18 A. Planche: «De quelques couleurs de robe», in *Le cheval dans le monde médiéval*, *Sénéfiance* 32 (1993), p. 410; pour les chansons de geste voir aussi J. Bichon: *L'animal dans la littérature française au XII^e et au XIII^e siècle*, 2 vol., Lille, 1976; sur le cheval d'Auxerre voir A. Labbé: «Une théophanie équestre: le Christ à cheval de la cathédrale d'Auxerre. Théologie christocentrique et idéologie impériale», in *Le cheval dans le monde médiéval*, pp. 279–299; sur le cheval blanc du pape voir A. Paravicini Bagliani: *La cour des papes au XIII^e siècle*, Paris, 1995, pp. 226–227. L'importance du choix de la couleur pour l'interprétation morale des animaux est soulignée par J. Voisenet: *Bestiaire chrétien. L'imagerie animale des auteurs du Haut Moyen Age (V^e–XI^e s.)*, Toulouse, 1994, pp. 234–235.

Couleur	Nombre
<i>niger</i>	19
<i>niger morel</i> (brun foncé tirant sur le noir)	1
<i>moralet, morellus</i>	2
<i>favellus, falwetus</i> (cendré)	4
<i>griseus</i>	15
<i>grisetus fauver</i> (gris cendré)	1
<i>grisea seu alba</i>	1
<i>albus</i>	2
<i>rubeus, rot</i>	20
<i>rubeus blaseus, rot blass</i> (rouge clair)	2
<i>brunus, brunetus, brun</i>	10
<i>bayar, bayetus</i> (bai, rouge brun)	3
<i>baybrun, brunbayet, etc.</i>	4
<i>brunus rubeus, bronrot, etc.</i>	3
<i>brunrotz blas</i>	1

Les différents types de robe, avec les subtiles nuances qui les distinguent mais derrière lesquelles il n'est pas toujours aisé de deviner la couleur précise¹⁹, sont dans l'ensemble représentés par un nombre plus ou moins équivalent de bêtes. Seul le blanc paraît être une couleur assez rare, mais cette rareté n'est nullement visible au niveau des prix de vente, les deux chevaux blancs se situant plutôt dans la catégorie des bêtes relativement peu chères. En revanche, les chevaux noirs sont tout aussi nombreux que les chevaux gris ou rouges et leur prix est très variable, car il oscille entre 2 sous de Lausanne et 50 florins d'Allemagne.

En l'absence d'études comparables pour des régions proches et à cause de l'exiguïté de notre échantillon, il est bien entendu impossible de dire si la répartition des couleurs est un pur hasard ou bien si elle est en partie représentative du cheptel équin de la région fribourgeoise. Reste que les données recueillies par Philippe Contamine pour la France et la Bourgogne semblent indiquer que les variations des couleurs de la robe avaient également un caractère régional²⁰.

Parmi les signes particuliers qui semblent avoir été indiqués avec une certaine régularité, il faut tout d'abord mentionner les balzanes, c'est-à-dire les taches blanches aux pieds du cheval. On sait que, d'un point de vue symbolique, le cheval avec des balzanes était considéré comme par-

19 Au-delà du fait que l'appréciation d'une couleur est un phénomène très subjectif qui a peut-être évolué dans le temps, il faut également relever que chaque notaire dispose aussi d'un vocabulaire qui lui est en partie propre. Il nous paraît donc assez difficile de tenter de préciser les nuances qui peuvent exister entre un cheval *bayar* et un autre *baybrun*.

20 Ph. Contamine: «Les robes des chevaux d'armes...», p. 263.

ticulièrement courageux et fidèle, mais on ignore si les acheteurs étaient réellement attentifs à ce détail. Ce qui est certain, c'est que la présence de balzanes (*bötzan*, *bäzan*, etc.) ne semble pas avoir d'influence sur le prix de vente, les chevaux qui en possédaient pouvant coûter aussi bien 40 écus de France que seulement 5²¹.

En plus des balzanes, les notaires signalent parfois la présence d'une étoile sur le front. C'est le cas du coursier acheté en 1359 par Henri *Mora* pour 75 florins de Florence qui était «*morellus cum una stella alba in fronte*» ou du modeste cheval acheté une quarantaine d'années plus tard par le transporteur *Clawinus Mörly* de Bâle²². Enfin, à propos d'un cheval gagé pour garantir une transaction portant sur un montant modeste, on précise qu'il est rouge «*cum cauda alba*»²³.

2. Les prix

Exprimés aussi bien en monnaie de Lausanne qu'en florins de Florence ou d'Allemagne, en écus du roi de France ou, beaucoup plus rarement, en stebler, ducats de la chambre, etc., les prix des chevaux se laissent difficilement analyser. Les nombreuses variations que les taux de change ont connu pendant la période que nous avons examinée, ainsi que la diminution progressive de la teneur en or des florins d'Allemagne largement utilisés dans les transactions enregistrées par les notaires fribourgeois, rendent particulièrement complexe et risquée toute tentative de conversion des prix en une monnaie unique. Il est néanmoins possible d'observer que les prix qui concernent des bêtes de moindre valeur sont en général indiqués en monnaie de Lausanne, alors que les prix des chevaux les plus chers sont toujours exprimés en écus ou en florins. Seuls six chevaux sur vingt-sept ont en effet un prix égal ou supérieur à 10 livres lausannoises, alors qu'environ trois chevaux sur cinq coûtent plus de 9 écus et deux sur trois plus de 11 florins d'Allemagne²⁴.

21 MW n° 942 et 2256.

22 MW n° 168 et 676.

23 MW n° 1202.

24 La comparaison est bien entendu très approximative, car si les florins d'Allemagne sont comptés pour 15 sous de Lausanne en 1372 (MW n° 184), ils sont pris à 18 sous entre 1402 et 1410, et même à 24 sous en 1420. Les écus de France sont comptés à 22 sous jusqu'au premier semestre 1419 et, pendant le deuxième semestre de 1420, ils sont comptés à 33 sous. Sur ces problèmes voir N. Morard: «Contribution à l'histoire monétaire du Pays de Vaud et de la Savoie: la «bonne» et la «mauvaise» monnaie de Guillaume de Challant», in *Revue historique vaudoise*, 1975, pp. 103–133; «Florins, ducats et marc d'argent à Fribourg et à Genève au XV^e siècle: cours des espèces et valeur de la monnaie de compte (1420–1481)», in *Revue Suisse de Numismatique* LVIII (1979), rééd. dans *Etudes d'histoire monétaire. XII^e–XIX^e siècles*, sous la dir. de J. Day, Lille, 1984, pp. 295–333.

Ce constat n'a cependant pas une valeur absolue, car certains prix exprimés en monnaie de Lausanne montrent que l'animal en question était au moins de qualité moyenne, à l'instar de l'*equus bronrot* pour lequel un habitant de Cully verse 19 livres en 1423. De même, si le donzel Clément *de Branda* en 1405 et Raoul *Gutwery* en 1437 dépensent respectivement 40 écus de France et plus de 50 florins d'Allemagne pour un seul cheval, en 1416 et 1397 un bourgeois de Fribourg et Jean *Stiger* achètent une bête respectivement pour 3 écus et 5 florins de Florence²⁵. Le tableau suivant permet néanmoins de constater que le prix d'achat de la plupart des animaux était exprimé en florins ou en écus²⁶:

sous de Lausanne	chevaux	florins	chevaux	écus	chevaux
20-80	9	5-15	37	3-12	26
80-160	10	15-30	24	12-25	12
>160	8	>30	19	>25	4
Total	27		80		42

En l'absence d'informations plus précises, il n'est guère possible de connaître les éléments pris en compte pour établir la valeur des différentes bêtes. Il ne faut cependant pas oublier que, au moins jusqu'au XIX^e siècle, le cheval faisait partie de l'environnement quotidien de tout individu, si bien qu'on peut raisonnablement supposer que même les acheteurs non professionnels disposaient de certaines connaissances générales leur permettant d'estimer l'âge de l'animal et d'évaluer l'état physique et la capacité de travail de celui-ci²⁷. Si l'âge ou l'état de santé ne sont jamais mentionnés par les notaires, la cécité partielle ou totale est en revanche notée à deux reprises. Au sujet du cheval acheté par le voiturier *Clawinus Mörly*, le contrat précise ainsi que l'animal est aveugle, alors que celui choisi par le *bastubarius* Jean *Rigolet* en 1437 était borgne²⁸. Mais, une fois de plus, rien ne permet d'affirmer que cette infirmité ait influencé de manière notable le prix, car si le premier ne verse qu'une seule livre, le deuxième doit tout de même déboursier 8 florins

25 Raoul achète en réalité deux chevaux qu'il paie en tout 103 florins d'Allemagne (MW n° 3189).

26 Nous n'avons retenu que les prix pouvant être établis de manière certaine. Parfois, en effet, le prix indiqué comprend également d'autres marchandises, ce qui empêche de connaître la valeur exacte du cheval.

27 L'examen de la dentition permet de connaître avec précision l'âge des chevaux qui ont moins de sept ans. Comme le montre le chapitre que l'auteur du *Mesnagier de Paris* a écrit à l'intention de son intendant pour lui apprendre comment bien choisir les chevaux, l'âge et l'état de l'appareil moteur étaient les deux éléments les plus importants pour juger de la qualité de la bête (éd. G. E. Brereton, J. M. Ferret, Paris, 1994, p. 461 et suiv.).

28 MW n° 676 et 3148.

d'Allemagne pour prendre possession de sa bête. A titre de comparaison, un cheval pourtant qualifié de *bonus*, est vendu en 1409 pour 32 sous, soit environ 2 florins²⁹, et au moins trois autres bêtes – dont on ne signale aucun défaut physique – sont achetées pour une somme inférieure à 50 sous de Lausanne.

Il est également difficile d'établir des corrélations significatives entre la manière dont les bêtes sont désignées et leur valeur vénale. Certes, les coursiers sont en général parmi les animaux les plus chers, avec des prix qui peuvent atteindre 80 florins; mais on en trouve aussi qui coûtent à peine un peu plus de 16 florins³⁰. De même, les roncins, qui sont trop souvent considérés à tort comme des animaux de qualité médiocre, ont un prix qui oscille entre 8 et 38 florins, et coûtent en moyenne environ 18 florins, somme qui est loin d'être négligeable³¹. Quant aux *equi*, leur prix est bien entendu extrêmement variable, puisqu'ils peuvent être vendus, comme on l'a vu, aussi bien pour quelques sous que pour plusieurs dizaines de florins.

Les registres laissent donc entrevoir un marché très différencié, où des bêtes de valeur très médiocre côtoyaient des chevaux relativement chers, dont le prix est comparable à celui des montures destinées par exemple aux châtelains de l'administration savoyarde ou à la petite noblesse. Vers 1325, le châtelain de Chillon indique en effet que son coursier, qui venait de mourir, avait une valeur de 40 sous tournois, alors que l'«*equus trotterius beybron*» que le châtelain d'Entremont, dans le Valais, acheta en 1395 pour le bâtard de Savoie lui coûta 60 florins de petit poids³². La majorité des transactions enregistrées par les notaires de Fribourg semble cependant avoir concerné des animaux dont le coût se situait, en gros, entre 15 et 30 florins, somme tout à fait respectable si l'on considère qu'au début du XV^e siècle le salaire annuel d'un ouvrier tisse-

29 MW n° 3211.

30 MW n° 135 et 156.

31 En 1357, deux roncins sont mis en gage auprès du prêteur lombard Jaquemin de *Saliceto* pour la somme de trente florins (MW n° 133). Les sources valaisannes montrent elles aussi que le mot roncín ne désigne pas nécessairement une monture bon marché. En 1378, par exemple, la commune de Sion achète un «*equus seu roncínus nigrus*» au syndic qui doit se rendre à Avignon auprès du pape, pour trente florins de bon poids (J. Gremaud: *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. 5, n° 2267). Dans le Chablais, en 1386, deux roncins avec leur équipement sont vendus pour l'équivalent de 30 et 24 florins de bon poids, la bête la plus âgée étant la plus chère: «*unus erat pili nigri, habens stellam in fronte, etatis sex annorum, ... alter vero roncínus erat pili bebrons, etatis quinque annorum ...*» (M. Bruchet: *Le château de Ripaille*, Paris, 1907, p. 354).

32 Archivio di Stato di Torino, sez. riunite, inv. 69, f. 5, rot. 27; *ibid.*, inv. 69, f. 69, m. 4. En 1335, l'«*equus corserius griseus*» qu'un donzel de Liddes vend à un donzel de Sion coûte 53 florins de Florence (Archives d'Etat du Valais, fonds Ph. de Torrenté, ATN 2, p. 104). Bien entendu, les comptes royaux ou princiers montrent que les meilleurs coursiers pouvaient aussi coûter le double ou le triple de ceux que nous avons considérés comme chers (voir par exemple E. Picard: *art. cit.*, pp. 310–316).

rand de la ville était d'à peu près 4,5 florins³³, alors que le coût d'une vache était d'environ 40 sous³⁴. Parmi les animaux d'élevage, seuls les mulets semblent avoir eu un prix pouvant s'approcher de celui des chevaux. En 1430 et 1433, deux mulets furent vendus l'un pour 7 livres et 10 sous et l'autre pour 11 livres³⁵. Il est vrai qu'il s'agit des deux seules transactions conservées par les registres qui concernent cet équidé, ce qui semble par ailleurs suggérer que cet animal était peut-être beaucoup plus rare et moins utilisé que le cheval³⁶.

3. Les vendeurs

Les registres révèlent l'identité de cent seize individus différents qui ont effectué, comme on l'a dit, cent quarante-huit transactions. La plupart n'apparaissent qu'une seule fois, alors que dix-sept personnes ont effectué de deux à six transactions et sont responsables de la vente de cinquante-sept animaux, soit 34 % du total³⁷. Entre 1412 et 1436, *Heintzinus Reynaul* vend ainsi cinq chevaux, dont le prix varie entre 9,5 livres et 26 écus³⁸. *Henslinus Furer* semble en revanche avoir vendu des chevaux de moins bonne qualité, puisque le plus cher des quatre dont nous connaissons le prix ne coûte que 8 écus³⁹. Quant à *Hugnetus Chastel*, il paraît avoir disposé surtout de chevaux relativement chers, car il en vend un en 1436 pour 38 florins, un l'année suivante pour un peu plus de 30 florins et deux autres la même année pour 103 florins⁴⁰.

La plupart des vendeurs dont on peut établir le domicile, étaient des bourgeois ou des habitants de Fribourg⁴¹. Trois vendeurs sur quatre résidaient en effet dans la ville. Lorsqu'on peut connaître leur profession, on constate que les vendeurs exerçaient les métiers les plus variés. Si les individus qui appartenaient, à l'instar de Jacques, Jean et *Henslinus de Endlisperg*, à la petite noblesse sont plutôt rares, les registres mention-

33 Auxquels s'ajoutaient une paire de souliers, une braie et une chemise (MW n° 1262).

34 N. Morard: «Une réussite éphémère: l'économie fribourgeoise aux XIV^e et XV^e siècles», in *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1981, pp. 253–254.

35 MW n° 2845, 3041.

36 L'importance du mulet pour les transports de marchandises a sans doute été moins grande qu'on ne le dit généralement. Aussi bien sur la route du Grand-Saint-Bernard que sur celle du Simplon, l'animal le plus utilisé était sans aucun doute le cheval. Les transactions concernant les mulets sont d'ailleurs très rares en Valais aussi.

37 Dix individus sont mentionnés comme vendeurs à deux reprises, trois à trois reprises, un à quatre et six reprises et deux à cinq reprises.

38 MW n° 1218, 1237, 1269, 1489, 3105.

39 MW n° 739, 745, 750, 1124.

40 MW n° 3111, 3189, 3190.

41 Nous avons essayé de compléter les renseignements fournis par les registres notariaux avec ceux du livre des bourgeois édité par Y. Bonfils et B. de Vevey: *Le premier livre des bourgeois de Fribourg (1341–1416)*, Fribourg, 1941.

nent en revanche plusieurs travailleurs du textile, tels que des tisserands, des foulons ou des teinturiers, mais également quelques boulangers, cuisiniers, forgerons, transporteurs ou charpentiers. Il est donc probable que le commerce des chevaux n'était pas l'activité principale de ces individus, et que dans un certain nombre de cas les vendeurs se sont limités à se défaire d'une bête dont il n'avaient plus besoin. Même les membres des groupes professionnels les mieux représentés, tels que les *cerdones*⁴², les marchands ou les bouchers, ne semblent pas avoir fait du commerce des chevaux un élément important de leur activité⁴³. La valeur des bêtes qu'ils mettent en vente est en effet très variable, ce qui pourrait indiquer que certains de ces individus se sont bornés à profiter de la possibilité de conclure une affaire en vendant un animal qu'ils avaient pu acquérir auparavant à bon prix. Si l'on repère néanmoins quelques fribourgeois pour qui le commerce des chevaux n'était sans doute pas une activité épisodique⁴⁴, les registres révèlent un marché somme toute peu structuré, où les opérateurs étaient très nombreux mais peu, ou pas du tout, spécialisés.

Ce constat est valable également si l'on examine le lieu de résidence des vendeurs qui n'habitaient pas à Fribourg. La plupart de ceux-ci provenait de localités situées dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de Fribourg. Les vendeurs de chevaux originaires des villages situés dans le territoire actuel du canton étaient plutôt rares, puisqu'on ne repère que quelques individus qui ont fait le déplacement depuis Domdidier⁴⁵, Romont ou Estavayer-le-Gibloux⁴⁶. Les ressortissants de la ville de Berne étaient en revanche plus nombreux⁴⁷. Mentionnés seulement jusqu'à 1433, il semblerait que les Bernois ont vendu des bêtes relativement chères jusqu'à la fin du XIV^e siècle et, par la suite, des chevaux de qualité plus médiocre⁴⁸. C'est parmi eux qu'on trouve le seul

42 Le mot *cerdo* est parfois utilisé comme synonyme de marchand. Ainsi, par exemple, Pierre de *Heitenwile* est qualifié de «mercator seu cerdo» (MW n° 896). Sur les cerdons et leur importance numérique et économique pour la ville de Fribourg voir N. Morard: «Une réussite éphémère...», p. 268 et suiv.

43 Parmi les acheteurs ou les vendeurs, on repère quelques membres des grandes familles marchandes de la ville, telles que les *Perromann*, les *de Duens*, les *zer Linden*, etc.

44 Sur cet aspect voir *infra*.

45 Il s'agit en fait d'un bourgeois de Fribourg qui habite Domdidier (MW n° 303).

46 Bien entendu, le territoire médiéval du canton, qui a par ailleurs évolué au cours de la période couverte par les registres notariaux, ne correspond pas à celui que nous connaissons. Si nous avons choisi la solution anachronique de faire référence à la situation actuelle, c'est uniquement par souci de brièveté. L'*Atlas historique de la Suisse* de H. Ammann et K. Schib (Aarau, 1951) permet de repérer aisément les ensembles territoriaux dont relevaient les villages que nous avons mentionnés.

47 Il s'agit de neuf vendeurs qui totalisent dix transactions.

48 En 1373, Pierre de *Büch* vend deux chevaux pour 26 et 20 florins, alors que Jacques *Bremgartner* vend en 1389 une bête pour 38 florins (MW n° 215, 222, 270).

maréchal-ferrant cité par les registres, qui mentionnent également un voiturier (*wagner*) ainsi qu'un certain Etienne *Poloner*, qualifié de marchand. D'autres vendeurs amenaient leurs bêtes depuis Thoun (3), Givisiez (3), Laupen (2) ou, encore, Bienne, Brugg, Zweisimmen ou Wangen. Le rôle assez important des Bernois dans le commerce des chevaux est confirmé aussi par les comptes du petit péage de Villeneuve, qui citent en août 1432 un certain Jacques *Georgii* qui a fait passer trois bêtes et, en mai de l'année suivante, Petermand *Bongart*, qui a présenté six chevaux⁴⁹. Ce dernier est d'ailleurs connu également pour ses activités peu licites, car c'est probablement lui qui, en 1439, avait attaqué et dérobé un marchand milanais près de Conthey avec d'autres complices⁵⁰. Les «Vaudois» qui choisissaient de vendre leurs bêtes à Fribourg étaient eux aussi plutôt rares. Les registres ne font état que d'un vendeur originaire de Cossonay et d'un autre qui résidait à Payerne et qui, en 1359, vendit un coursier pour 75 florins. Il est possible que les éleveurs de cette région étaient davantage orientés vers les débouchés qu'offraient les foires de Genève ou l'Italie du Nord. Au péage de Villeneuve on les voit en effet passer en assez grand nombre et parfois avec plusieurs bêtes. En septembre 1442, un certain *Filmestre* de Grandcour et son associé présentèrent par exemple vingt chevaux destinés à la vente⁵¹.

Les registres révèlent enfin la présence de quelques vendeurs originaires de Stans, Zurich (2) ou Lucerne (3). Le Lucernois Christian *Herbringer* vendit ainsi trois chevaux en 1415 pour 56 écus d'or, alors que Henri *Stägel*, bourgeois de Zurich, vendit un roncín pour 12 écus en 1407⁵². Si l'on ignore pour quels motifs ces individus choisissaient de se rendre à Fribourg pour vendre leurs bêtes, on peut néanmoins constater que les non-Fribourgeois, malgré leur nombre réduit, ont effectué un nombre assez considérable de transactions portant sur plus d'un animal⁵³, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que parmi eux il y avait davantage de personnes pour qui le commerce des équidés n'était pas une activité accessoire.

4. Les acheteurs

La présence des Fribourgeois parmi les acheteurs demeure importante, mais elle est nettement inférieure à celle que nous avons pu observer à

49 Archivio di Stato di Torino, inv. 69, f. 31, m. 10 et 11.

50 Sur cet épisode voir J. Gremaud: *op. cit.*, n° 2907–2909 et 2911.

51 Archivio di Stato di Torino, inv. 69, f. 31, m. 12.

52 MW n° 1845, 1538.

53 Sur seize ventes de deux ou plus chevaux, six sont dues à des non-Fribourgeois.

propos des vendeurs. Moins d'un tiers des transactions est en effet dû à des bourgeois ou à des habitants de la ville, et aucun Fribourgeois n'a effectué plus d'un achat. On trouve en revanche parmi eux quelques individus qui figurent également parmi les vendeurs. En 1409, *Bentillinus Steger* vendit ainsi à deux reprises un cheval à un bourgeois de Thoune, Pierre *Stellis*; quelques années plus tard, il acheta deux chevaux à un autre bourgeois de Thoune⁵⁴. *Henslinus Mutzo*, qui entre 1405 et 1418 a vendu des chevaux à six reprises, apparaît également comme acheteur en 1399⁵⁵.

Parmi les acheteurs, les ressortissants des actuels cantons de Fribourg et de Vaud sont plutôt nombreux, puisque on leur doit plus d'un tiers des transactions. Contrairement à ce que nous avons pu observer à propos du groupe des vendeurs, les Vaudois étaient très actifs dans l'achat de chevaux. Parmi eux on repère aussi un certain nombre de marchands qui venaient régulièrement à Fribourg pour se ravitailler en animaux. C'est le cas, par exemple, de Henri *Muriset* de Cully, qui a effectué entre 1404 et 1407 trois achats, dont deux auprès de *Henslinus Mutzo*⁵⁶. Quant à Jeannot *Garin* de Daillens, il a acheté du 23 au 28 avril 1414 trois chevaux pour une somme totale de 50 écus⁵⁷. Plusieurs achats sont dus également à des bourgeois ou à des habitants de La Tour-de-Peilz et de Vevey. Peronet *Cottier* a ainsi acheté deux modestes montures en 1411 et en 1416⁵⁸, alors que Pierre *Battilin*, qualifié de marchand de Vevey, a acheté en avril, juin et octobre 1413 trois bêtes qu'il a payées en tout 43 écus⁵⁹.

Les habitants de Genève venaient eux aussi assez souvent à Fribourg pour acheter des chevaux. Parmi eux, on remarque surtout l'activité de deux individus originaires de Berne mais qui résidaient dans la ville du bout du lac. Il s'agit probablement de deux marchands de chevaux, car entre 1431 et 1436 ils ont acheté sept bêtes. Ils étaient peut-être associés puisqu'en 1431 ils reconnaissent devoir conjointement au Fribourgeois *Henslinus de Fülistorf* 28 florins rhénans⁶⁰. Quant à *Ymarius de Prato*, qualifié de bourgeois de Genève et de changeur, il acheta en 1439 à *Henslinus de Endlisperg* un cheval pour 50 florins d'Allemagne⁶¹.

54 MW n° 1096, 1115, 1280. Pierre *Stellis*, qui a acheté le 22 février 1409 un cheval noir pour 6 livres et 13 sous de Lausanne à *Bentillinus*, a vendu le même jour un cheval noir à un bourgeois de Fribourg pour 4,5 livres. Il est probable que Pierre *Stellis* était un marchand de chevaux (MW n° 1097).

55 MW n° 725.

56 MW n° 902, 957, 1009.

57 MW n° 1267, 1268, 1269.

58 MW n° 1201, 1870.

59 MW n° 1237, 1244, 1254.

60 MW n° 2882.

61 MW n° 3444.

Si les habitants et les bourgeois de Berne sont assez nombreux également parmi les acheteurs, il semble bien qu'ils venaient à Fribourg essentiellement pour acheter des animaux peu chers. Dans sept cas sur huit, ils deviennent en effet propriétaires d'un animal dont le coût est inférieur à 8 florins. À côté des Bernois, les registres mentionnent également un certain nombre d'achats effectués par des ressortissants de Bâle (3), Soleure (2), Baden, Neuchâtel ou d'autres villages proches de ces centres.

Parmi les acheteurs, on repère aussi quelques habitants de Lucerne (3) et de Zurich⁶², ainsi qu'un certain François *de Bressa* qui habitait à Béziers et qui, le même jour, acheta deux chevaux assez chers⁶³. Enfin, quelques-uns des nombreux marchands allemands qui fréquentaient Fribourg n'hésitaient pas à acheter également quelques montures⁶⁴. Les registres mentionnent deux acheteurs strasbourgeois⁶⁵, *Andreas Wild* de Spire en 1432, un habitant de Cologne en 1426 et, quatre ans plus tard, un certain *Brunus* dit *Brun*, qualifié de marchand de Cologne et qui acheta le 29 juillet une monture pour 46 florins rhénans et deux jours après trois chevaux pour 98 florins⁶⁶. Selon toute vraisemblance *Brun* était un marchand de chevaux, car le contrat établi le 31 juillet prévoyait pour le règlement de l'achat deux échéances: 25 florins à la Toussaint et le reste l'Épiphanie, sauf «si Brun infra festum Omnium Sanctorum venderet quatuor vel quinque equos de suis», auquel cas il devait rembourser à la première date 66 florins. Il est donc probable que *Brun* était venu à Fribourg avec ses propres animaux qu'il espérait vendre sur place ou dans la région.

L'étude des activités professionnelles des acheteurs semble suggérer une différence assez nette entre les Fribourgeois et les non-Fribourgeois. Parmi les premiers, on trouve en effet plusieurs individus qui exercent un métier lié à l'alimentation, à l'habillement ou à la métallurgie, tels que des boulangers ou meuniers (5), des foulons, pelletiers ou teinturiers (4) ainsi que des forgerons et des fabricants de faux (2). À côté de quatre cerçons, un seul Fribourgeois est qualifié de marchand et deux autres déclarent exercer un métier lié au transport des marchandises. Parmi les «étrangers», les artisans sont en revanche plutôt rares⁶⁷, alors

62 Il s'agit d'un individu dont le nom n'est pas précisé, mais qui est qualifié, en 1424, de «rector scholarum de Zürich» et de «mercator» (MW n° 2320).

63 MW n° 3357, 3358.

64 Sur la présence de marchands allemands à Fribourg voir H. Ammann: «Freiburg als Wirtschaftsplatz im Mittelalter», dans *Fribourg – Freiburg*, Fribourg, 1957, pp. 184–229.

65 P. Dollinger: «Commerce et marchands strasbourgeois à Fribourg en Suisse au Moyen Âge», dans *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte*, Festschrift für Hektor Ammann, Wiesbaden, 1965, p. 126 et 138.

66 MW n° 2919, 2920.

67 Les registres mentionnent seulement un orfèvre de Berne ainsi qu'un «textor teylarum» et un forgeron de Lausanne, auxquels on peut ajouter le changeur de Genève déjà évoqué.

que les voituriers (7) et les marchands (9) sont relativement nombreux. C'est d'ailleurs parmi eux qu'on trouve la seule référence explicite à un marchand de chevaux: un certain Andreas Brunn de Strasbourg⁶⁸. Il semblerait que les transporteurs de Berne⁶⁹, mais aussi de Bâle ou de Fribourg-en-Brisgau, avaient la possibilité de trouver à Fribourg les animaux dont ils avaient besoin, en général des bêtes peu chères. En 1429, Martin *Karrer* de Bâle acheta d'ailleurs à François *Corderii* non seulement cinq chevaux, mais également un char avec tout son équipement⁷⁰.

D'après ce que les registres laissent entrevoir, il semblerait que le marché des chevaux à Fribourg aux XIV^e et XV^e siècles était relativement complexe: si certains Bernois ou Alémaniques venaient vendre leurs bêtes de qualité moyenne ou supérieure, d'autres faisaient le déplacement pour acquérir des animaux de moindre prix. Quant aux ressortissants des villes allemandes, de Bâle ou des régions situées au sud de Fribourg, ils venaient le plus souvent pour acheter et beaucoup plus rarement pour vendre. A côté d'un certain nombre de transactions qui avaient lieu entre Fribourgeois qui parfois exerçaient le même métier⁷¹, d'autres étaient dues à des acheteurs et à des vendeurs étrangers à la ville. On voit ainsi des habitants de Berne conclure des affaires avec des ressortissants de Givisiez, Moudon, Burgdorf ou Erlach, mais aussi, en 1418, un bourgeois de Lucerne acheter à un habitant de Zurich un char ferré et équipé ainsi que sept chevaux⁷². Le plus souvent, cependant, la transaction avait lieu entre un «étranger» qui achetait et un habitant de la ville qui vendait⁷³, ce qui semble suggérer que Fribourg et ses environs étaient en mesure d'exporter des chevaux élevés sur place.

5. Les modalités de paiement

Les actes passés devant notaire qui ont gardé la trace de l'achat d'un ou de plusieurs chevaux étaient en fait des reconnaissances de dette et prévoyaient parfois la constitution de cautions ou, comme on l'a vu, de gages⁷⁴. Dans certains cas, le cheval pouvait également faire l'objet d'un

68 MW 788.

69 Parmi lesquels figure également le Strasbourgeois Jean *Furer*, qui résidait à Berne (MW n° 1250).

70 MW n° 2739.

71 Ainsi, par exemple, en 1430 un teinturier de la ville vend à un autre teinturier un cheval pour 12 livres de Lausanne (MW n° 2829).

72 MW n° 1389. Le même jour, le même individu achète aussi un cheval à un bourgeois de Fribourg (MW n° 1390).

73 Pour chaque cheval acheté par un Fribourgeois, on trouve en effet environ 2,5 chevaux vendus par des Fribourgeois.

74 En 1359, Jean Divitis se porte caution pour Henri *Mora* qui achète un coursier qui vaut 75 florins (MW n° 168; autres exemples: n° 180, 411, 222, etc.).

troc. En 1453, Jean *Pittet* de Vevey s'engagea ainsi à régler son achat avec 8,5 «chevalatas vini»; quelques années auparavant, l'acte passé entre Jean *Garin* de Daillens et *Hentzinus Reynaul* prévoyait que le premier devait remettre dans les huit jours qui suivaient six ou sept «chevalatas boni vini ... pro pretio sicut inveniret ante hospitale»⁷⁵. Certains contrats prévoyaient également que l'acheteur puisse régler une partie de la somme en fournissant une prestation au vendeur. En 1395, Jacques *Bonarma*, foulon et bourgeois de Fribourg, acheta un cheval à Jacques *zer Linden* pour 13 florins et s'engagea à «operare et follare dicto Jacobo in deductione dicti debiti, quousque desservierit ab eo dictum debitum». Il accepta également qu'à chaque fois que deux de ses «tendant» étaient libres, le vendeur puisse les utiliser pour tendre ses draps. De même, une trentaine d'années plus tard, Jacques *Mestre* et Pierre *Fagne* réglèrent en partie l'achat d'un cheval et d'un drap en acceptant de «carigare et ducere» du vin ou d'autres marchandises pour le compte de leur créancier⁷⁶.

Bien souvent le règlement de l'achat était prévu à deux ou plusieurs échéances. En 1436, Guillaume *Loffers* vendit par exemple une bête à *Henslinus Furer* pour 9 florins rhénans et accepta de ce dernier le versement d'un demi florin à la date de chaque foire genevoise. Certains contrats précisent parfois que le paiement devait intervenir une, deux ou trois semaines plus tard. Mais en général les acheteurs disposaient au moins d'un ou de deux mois pour éteindre leur dette. Certaines fêtes chrétiennes servaient d'autre part plus que d'autres pour fixer l'échéance des versements: Pâques (17 fois), la Toussaint (13) et la Saint-Martin (13), mais aussi la Saint-Michel (12), la Saint-Jean (10) ou l'Invention de la Croix (8), Noël (8) et la Saint-André (6).

Si dans la plupart des cas les versements prévus devaient être effectués à Fribourg – assez souvent au premier marché après la Nativité –, les foires de Genève et, plus rarement, celles de Zurzach, étaient également utilisées comme terme de paiement. Parfois c'était d'ailleurs dans ces deux villes que le règlement de la dette devait être effectué. En 1437, Anselme *dou Mulin* s'engagea par exemple à remettre au vendeur 4 florins à Genève aux foires de Pâques et 4 autres florins avant celles de la Saint-Jean. Quant aux foires de Zurzach, elles sont mentionnées explicitement comme terme de paiement en 1392 et en 1478⁷⁷.

75 MW n° 3515, 1269. En mars 1407, Henri *Muriset* s'engage lui aussi à payer en partie le cheval qu'il a acheté à *Henslinus Mutzen* avec 2,5 muids de vin à la mesure de Cully (MW n° 1009).

76 MW n° 577 et 2423. Voir également n° 798.

77 En fait, même lorsqu'il n'y a pas de mention explicite, les dates de certaines échéances laissent supposer que l'une ou l'autre foire servait de terme de paiement.

Les clauses de certains contrats indiquent également que les chevaux achetés à Fribourg étaient parfois amenés aux foires de Genève ou de Zurzach afin d'y être vendus. L'acte passé en avril 1459 entre *Nicodus Salo* et *Ruedinus Hugs* concernant deux chevaux, prévoyait que si l'acheteur réussissait à vendre les deux bêtes avant le retour des foires de Genève de Pâques, il devait verser le montant de l'achat, à savoir 20 florins, à ce moment. En revanche, si à Genève les chevaux avaient pu seulement être échangés contre d'autres chevaux, le créancier devait attendre jusqu'au retour des foires de Zurzach qui se tenaient après la Pentecôte⁷⁸.

S'il faut sans aucun doute se garder de tirer des conclusions trop péremptoires à partir d'un corpus documentaire aussi réduit que celui que nous avons essayé d'exploiter, les registres des notaires de Fribourg autorisent néanmoins un certain nombre d'observations. On peut ainsi relever d'emblée le caractère assez peu local du commerce des chevaux. La plupart des transactions concernent en effet des animaux qui étaient destinés à être exportés vers des régions situées aussi bien au nord qu'au sud de Fribourg. Dans l'ensemble, il semblerait que les exportations vers le sud étaient plus fréquentes que celles vers les régions alémaniques. Il est par ailleurs possible que Fribourg fonctionnait au moins partiellement comme un centre de redistribution des chevaux alémaniques – et notamment bernois – dirigés par la suite vers les centres de l'arc lémanique et en particulier les foires de Genève. Si de nombreux contrats semblent suggérer que l'achat de la bête était dicté par les besoins personnels de l'acheteur, d'autres semblent en revanche indiquer que certaines bêtes de qualité moyenne ou médiocre étaient destinées à être revendues ailleurs, et que les acheteurs dans ce cas étaient des individus au moins partiellement spécialisés dans ce type de commerce.

Reste que, d'un point de vue général et si l'on fait abstraction des quelques cas particuliers que nous avons signalés, le marché des chevaux fribourgeois semble avoir été caractérisé par la présence d'un grand nombre d'opérateurs qui, pour la plupart, paraissent cependant n'avoir réalisé qu'un nombre extrêmement réduit d'opérations, lesquelles portaient d'ailleurs presque toujours sur une seule bête. De ce point de vue, il semble bien que c'est surtout le fait que Fribourg attirait des marchands qui voulaient acheter des draps ou des produits de la métallurgie – ou écouler des marchandises telles que le vin – qui a permis au com-

78 MW n° 4115. L'échange de chevaux aux foires était peut-être une pratique assez courante, car elle est évoquée également par le *Mesnagier de Paris* (ed. cit., p. 461).

merce des chevaux de connaître une certaine activité. Mais, une fois encore, il faut répéter que les registres ne nous laissent sans doute entrevoir qu'une partie minime des transactions portant sur des équidés qui avaient effectivement lieu. De même, il convient d'insister sur le fait que, dans l'état actuel de la recherche, les renseignements dont nous disposons sur l'élevage des chevaux en Suisse romande au Moyen Age sont d'une assez grande pauvreté⁷⁹, tout comme ceux qui concernent les auteurs et le volume des transactions qui avaient lieu à Genève ou à Zurich pendant les foires. Pour conclure, on ne peut donc qu'exprimer le souhait que dans le futur quelques travaux ponctuels permettent d'éclairer quelques-uns des nombreux aspects qui, pour l'heure, demeurent malheureusement dans une obscurité presque totale.

79 Pour l'Entremont, voir les informations intéressantes mais malheureusement assez dispersées fournies par P. Dubuis: *Une économie alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines. 1250–1500*, 2 vol., Sion, 1990, *passim*. Voir également G. Carnat: *Essais historiques sur l'élevage du cheval du Jura depuis les temps des princes-évêques de Bâle jusqu'à l'annexion du Jura au canton de Berne: 1000 à 1815. Contribution à l'histoire de l'élevage chevalin en Suisse*, Berne, 1934.